

Erasmus+ Mobilité Internationale de Crédits

Guide d'évaluation UPVD

Cohorte 2019-2020

1. PROCEDURE DE CANDIDATURE

1.1. Rappel des critères généraux d'admissibilité :

Pour candidater à une bourse du programme Erasmus+ Mobilité Internationale de Crédits de l'UPVD, les candidats doivent :

- Etre étudiant, doctorant, ou personnel universitaire inscrit/ travaillant dans un des établissements partenaires du programme (lors de la candidature et pendant l'année de mobilité)
- Ne pas avoir pas déjà obtenu une bourse européenne (Erasmus+ ou Erasmus Mundus) pour le même cycle d'études (L, M ou D) pour quel ils candidatent (ex: Erasmus Mundus en L2 et vous candidatez sur EMIC pour une L3). Cette condition ne s'applique pas au personnel universitaire.
- Avoir un niveau de la langue d'enseignement ou de travail de l'université d'accueil suffisant.

Pendant l'année de la mobilité, les étudiants doivent être inscrits dans leur université d'origine. La mobilité Erasmus+ est non diplômante. Seule l'université d'origine délivrera son diplôme, en fonction du relevé de notes qui sera délivré à chaque étudiant par l'Université d'accueil.

Il n'est pas possible de candidater sur un niveau d'études déjà obtenu, ou sur la même année d'études où vous êtes actuellement inscrit.

Ex: Un étudiant en Master2 ne peut pas candidater pour une bourse de Licence ni de Master, mais pour une bourse de Doctorat.

Ex : Un personnel universitaire ne peut pas candidater pour une bourse étudiante (Licence, Master, Doctorat).

1.2. Procédure de candidature :

Toutes les candidatures au programme de mobilité EMIC doivent être effectuées via l'application en ligne dédiée sur le site internet de l'Université de Perpignan :

<http://www.univ-perp.fr/fr/menu/international/venir-etudier-a-l-upvd/en-programme-d-echanges/avec-le-programme-erasmus-mobilite-internationale-de-credits/> , accompagnées des pièces justificatives exigées en fonction du type de mobilité demandé.

Les documents doivent être soumis en langue française (ou anglaise, pour les pays non francophones). Tout document provenant de l'Université d'origine doit être réalisé sur papier à en-tête avec le tampon officiel (ex : relevé de notes, diplômes, attestations...).

Le formulaire de candidature doit être complet, avec l'ensemble des pièces jointes pour pouvoir être éligible.

Attention : Les pièces jointes ne doivent pas dépasser **un total de 10 MB** (sinon, le formulaire ne pourra pas être validé). Les formats acceptés sont uniquement en PDF.

L'application de candidatures en ligne sera ouverte du **14 février 2019 au 31 mars 2019 (inclus)**. Il ne sera plus possible de candidater après cette date.

Les critères d'éligibilité et de sélection, les modalités de candidature, ainsi que l'ensemble des documents à fournir par type de mobilité sont indiqués sur le site internet de l'UPVD, en langue française et anglaise.

2. PROCEDURE DE SELECTION

Phase 1 : Validation des candidatures

Le contrôle de la complétude et de l'éligibilité des candidatures sera effectué par le coordonnateur du programme, l'Université de Perpignan (UPVD) :

1 / Complétude :

A la date de clôture, seules les demandes complètes seront déclarées éligibles.

L'UPVD vérifiera si les documents téléchargés correspondent aux documents demandés dans la liste des documents requis. Si cela est le cas, la candidature sera automatiquement exclue.

2 / Critères d'admissibilité :

L'UPVD vérifiera également si chaque demande est admissible selon les critères de chaque niveau de mobilité :

- Critère de non-accumulation et **pas plus de 12 mois de financement de l'UE pour le même niveau de mobilité (non applicable pour le personnel)**

- Les critères d'admissibilité par niveau

- Preuve d'inscription (étudiants) ou d'emploi (personnel) dans l'institution d'origine.

Si l'un de ces critères n'est pas rempli, la candidature sera automatiquement exclue. En outre, les candidats seront exclus s'ils demandent un niveau académique qu'ils ont déjà terminé.

Un personnel ne peut pas demander un niveau de mobilité différent (par exemple : PhD).

L'ensemble des candidats recevront un courriel les informant que leur demande est rejetée comme étant incomplète ou inéligible.

Si au moment de la candidature, le candidat ne peut pas fournir son / ses derniers résultats universitaires ou diplôme, la sélection finale sera conditionnée par la validation de l'année universitaire (le relevé de notes et une attestation de réussite seront par la suite demandés). Comme la bourse est basée sur l'excellence académique, les candidatures d'étudiants qui doivent repasser leurs examens (rattrapage de 2^{ème} session) pendant l'année universitaire en cours, ne seront pas considérées.

Après la Phase1, seules les candidatures éligibles et complètes passeront les Phases 2 et 3 de pré-sélection. La liste des candidats entrants et sortants sera disponible à chaque institution d'origine/d'accueil, avec les fichiers joints de chaque candidature sur une plateforme en ligne (e-mundus). La personne de contact de chaque institution recevra le code d'accès à cette plate-forme.

Phase 2: Evaluation par l'institution d'origine

1 / Authenticité:

Les institutions d'origine ont la responsabilité de vérifier l'authenticité des documents fournis : les pièces d'identités, l'inscription (étudiants) ou la preuve d'emploi (personnel), les diplômes et les notes.

S'il y a un problème d'authenticité d'une ou plusieurs pièces du dossier, la candidature sera automatiquement exclue et non évaluée.

Les institutions d'origine devront préciser les raisons de cette exclusion, dans un espace "commentaires" prévue à cet effet.

2/ Evaluation et pré-classement par les institutions d'origine :

Chaque institution d'origine devra mettre en place un **comité de pré-sélection** (incluant au moins 3 personnes dont un vice-recteur/président ou directeur des affaires internationales), qui sera chargé d'examiner et classer tous les candidats de son institution, par niveau. La liste des candidatures sera établie selon les critères de présélection indiqués dans le tableau ci-après.

Critères	POINTS (max)
Excellence académique/scientifique/professionnelle de la candidature	10
Faisabilité et Pertinence de la candidature	5
Priorité thématique/ discipline/ projet (stratégie de l'institution)	5
TOTAL	20

Phase 3: Evaluation par les institutions d'accueil

Chaque institution partenaire devra également évaluer des candidatures, en tant qu'institution d'accueil (le cas échéant). Leur comité de pré-sélection (voir supra) devra donc également prévoir

d'examiner et classer toutes les candidatures entrantes. La liste des candidatures sera établie selon les critères de présélection indiqués dans le tableau ci-après.

Critères	POINTS (max)
Excellence académique/scientifique/professionnelle de la candidature	10
Faisabilité et Pertinence de la candidature	5
Priorité thématique/ discipline/ projet (stratégie de l'institution)	2
Compétences linguistiques	2
Motivation	1
TOTAL	20

Afin d'éviter d'avoir plusieurs candidats avec une même note finale, Il est important d'effectuer un classement des candidatures par type et niveau de mobilité (L, M, D, Staff formation, staff enseignement).

Phase 4: La sélection finale

La sélection finale sera effectuée par l'Université de Perpignan, selon les critères de sélection du programme. Elle établira la liste finale principale des bénéficiaires ainsi que la liste de réserve par niveau, en fonction de l'évaluation effectuée par chaque institution d'origine et d'accueil. La notation finale est basée sur un total de maximum 40 points.

Le rôle de l'Université de Perpignan est de:

- Vérifier la conformité de l'évaluation par rapport aux critères et grilles de notation
- Assurer une bonne répartition des mobilités entre les partenaires, et entre les différents domaines disciplinaires couverts
- Le respect de la distribution de la mobilité selon le niveau
- Assurer un équilibre entre les sexes (si possible)
- Prendre en considération les candidats dans une situation de vulnérabilité (avec un handicap de santé ou problèmes sociaux)
- Établir une liste principale et une liste de réserve, par niveau.

La liste de réserve doit avoir si possible, au moins le même nombre de candidats que la liste principale, et de préférence plus de candidats afin d'avoir une liste de réserve conséquente en cas de renonciation de candidats sélectionnés. Les candidats en liste principale et en liste de réserve sont classés par niveau (L, M, D, personnel) et par direction (sortant / entrant), de sorte que l'on descende automatiquement dans la liste de réserve en cas de renonciation. Les candidats de la liste de réserve doivent être également d'un bon niveau.

Phase 5: Notification de la sélection

Aucune information ne doit être transmise aux candidats par les institutions partenaires jusqu'à la sélection finale. Les institutions partenaires seront informées des résultats de la sélection finale

par l'Université de Perpignan.

A la fin de la phase de sélection et après validation des listes, seule l'Université de Perpignan est habilitée à communiquer les résultats individuellement aux candidats.

L'Université de Perpignan informera tous les candidats sélectionnés de la décision d'attribution par le biais d'une notification par e-mail et ils auront une semaine pour accepter ou rejeter la bourse de mobilité. Les candidats refusés et ceux de la liste de réserve seront également informés par le biais d'une notification par e-mail.

Phase 6 : Procédures d'acceptation et de visa

Les bénéficiaires recevront une **lettre d'acceptation*** de leur institution d'accueil afin qu'ils puissent démarrer leur procédure de demande de visa. Il est de la responsabilité des candidats sélectionnés de fournir tous les documents nécessaires demandés par les ambassades / consulats du pays de leur université d'accueil. La personne de contact de chaque institution d'accueil peut leur fournir une assistance et des informations sur la procédure de visa.

**Cas d'exclusion: un candidat qui aurait fait une fausse déclaration dans sa demande ou soumis un faux document sera automatiquement exclu du bénéfice de la sélection, même s'il / elle a déjà reçu la notification de son / sa sélection ou la lettre d'acceptation.*

3. CRITERES DE SELECTION

3.1. Critères de sélection par niveau :

Les institutions partenaires du programme sont d'accord de suivre une procédure de sélection basée en fonction des critères généraux suivants :

- ✓ L'excellence académique / scientifique / professionnelle
- ✓ La qualité du projet de mobilité du candidat (pertinence / faisabilité)
- ✓ Les compétences linguistiques
- ✓ La motivation du candidat
- ✓ L'engagement du candidat à retourner dans son institution d'origine à l'issue de sa période de mobilité
- ✓ Le respect de l'équilibre homme/femme
- ✓ Le niveau de vulnérabilité des candidats
- ✓ La répartition géographique des mobilités

Candidats pour une mobilité de **Licence ou Master** :

- ✓ Critère 1 : L'excellence académique du candidat certifiée par :
Les derniers résultats académiques au moment de la candidature : le rang de classement, les notes par matière / par semestre / par année, la moyenne finale par rapport à la moyenne de la promotion, la date d'obtention du diplôme et les résultats du dernier diplôme (avec indication de la mention éventuelle). Une session de rattrapage ou un redoublement disqualifient un candidat (à moins d'être justifié).
Une moyenne minimale de 12/20 ou 2.0 / 4 (65/100) de tous les résultats académiques du

candidat est demandée.

- ✓ Critère 2 : Qualité et pertinence du projet d'études:
 - Bonne adéquation entre la formation en cours actuellement suivie dans l'établissement d'origine et le programme d'études dans l'établissement d'accueil. Le candidat possède les prérequis nécessaires.
 - Préexistence de collaborations pédagogiques entre les deux formations de l'institution d'origine et d'accueil (par exemple : co-diplôme).
- ✓ Critère 3 : Compétences linguistiques : Le candidat possède les compétences linguistiques de l'université d'accueil.
- ✓ Critère 4 : La motivation du candidat et son projet professionnel

Autres éléments pris en compte pour la sélection des candidats :

- Domaine prioritaire : la mobilité est incluse dans les domaines thématiques prioritaires des institutions d'origine et d'accueil
- L'équilibre géographique : En fonction des critères ci-dessus et une notation équivalente, sera également considérée la répartition des mobilités entre les établissements partenaires du même pays.
- Au cours du processus de sélection, un point supplémentaire peut être attribué par le comité de sélection pour les étudiants provenant d'un milieu social défavorisé (les candidats doivent en fournir la preuve), ou souffrants d'un handicap. En cas de dossiers académiques égaux et à même notation, la priorité est accordée aux candidats féminins (pour promouvoir l'égalité des chances).

Candidats pour une mobilité de **Doctorat** :

- ✓ Critère 1 : Excellence académique et scientifique attestée par :
 - Résultats en Master : date d'obtention & mention obtenue. Les résultats obtenus en Master, et au moment de la candidature : le rang de classement, les notes par matière, par année, la note finale obtenue / moyenne de la promotion
 - CV et liste de travaux et de publications éventuelles.
 - Lettre de soutien du Directeur de laboratoire ou du directeur de thèse de l'institution d'origine sur l'excellence du candidat.
- ✓ Critère 2 : Pertinence scientifique du projet de recherché attestée par :
 - L'accord entre les directeurs de thèse et de laboratoires d'origine et d'accueil sur le projet de recherche proposé.
 - Existence d'une thèse en cotutelle ou codirigée ou promesse d'une cotutelle ou d'une codirection.
 - L'existence de collaborations scientifiques préexistantes entre les deux laboratoires concernés.
 - La pertinence du choix du laboratoire d'accueil par rapport aux travaux de recherche envisagés.
- ✓ Critère 3 : Priorités thématiques des institutions d'origine et d'accueil :
 - Le projet de recherché planifié est pertinent et rentre dans les priorités thématiques de recherche des institutions d'origine et d'accueil.

Autres éléments pris en compte pour la sélection des candidats :

La priorité sera donnée lors de la sélection :

- Aux thèses en cotutelle ou codirigées (la convention de cotutelle ou l'attestation de

- codirection signée est exigée à défaut une promesse signée de cotutelle).
- Aux thématiques prioritaires : la mobilité est incluse dans un domaine prioritaire de recherché des institutions d'origine et d'accueil.
 - Balance géographique : En fonction des critères précédents et à notation équivalente, il sera également tenu compte de la répartition des mobilités entre les établissements partenaires d'un même pays.
 - Au cours du processus de sélection, un point supplémentaire peut être attribué par le comité de sélection pour les étudiants provenant d'un milieu social défavorisé (les candidats doivent en fournir la preuve), ou souffrants d'un handicap. En cas de dossiers académiques égaux et à même notation, la priorité est accordée aux candidats féminins (pour promouvoir l'égalité des chances).

Candidats pour une mobilité de **Personnel : Mobilité d'enseignement ou de formation**

- Excellence du candidat et de son projet : Compétences professionnelles et projet pédagogique et/ou de coopération
- Adéquation du projet avec la stratégie de coopération internationale de l'établissement
- Compétences linguistiques dans la langue d'enseignement/de travail de l'université d'accueil
- Faisabilité et pertinence du projet de mobilité par rapport au plan de travail proposé et aux compétences du candidat en lien avec le service/domaine choisi à l'institution d'accueil
- En cas d'égalité des dossiers, priorité sera donnée aux candidates (pour favoriser l'égalité des chances)
- En fonction des critères précédents et à notation équivalente, il sera également tenu compte de la répartition des mobilités entre les établissements partenaires d'un même pays.

3.2. Critères additionnels :

Chaque **institution d'accueil** se réserve le droit de déterminer l'**inéligibilité** de candidatures sur la base des raisons suivantes :

- Mauvaise qualité de la candidature
- Candidature inadéquate (ex : le programme ou thème de recherche demandé n'existe pas)
- Manque de correspondance entre le programme d'études/de recherche/de travail entre l'université d'origine et d'accueil
- Compétences linguistiques trop insuffisantes

Si une candidature correspond à un de ces cas, elle ne doit pas être évaluée et sera automatiquement rejetée.

3.3. Procédure de Notation :

Pour rappel, l'évaluation des candidatures sera réalisée via un tableau excel, listant l'ensemble des candidatures ayant passé la phase1, en provenance et à destination de chaque institution partenaire.

Vous trouverez ci-après, quelques indications pour harmoniser l'évaluation des candidatures qui doit être réalisée par les institutions partenaires du programme.

L'évaluation par critère, peut être effectuée par point complet ou jusqu'en dixièmes de points

minimum si nécessaire (Par exemple: 4.80 / 5 ou 1.70 / 2 est autorisé).

Excellence:

- *Etudiants:*
Les candidats notés 10/10 doivent être majors de leur promotion.
Les candidats notés entre 9/10 et 8/10 doivent être au moins dans le top 5 de leur promotion.
Les candidats qui se situent dans la seconde moitié de leur promotion, ou ceux qui ont échoué un ou plusieurs modules, ne peuvent pas avoir un score supérieur à 5/10.
Pour les candidats qui n'ont pas fournis leur rang de classement, vous devez vous fier à leur moyenne obtenue, visible sur les relevés de notes.
- *Doctorants:* Les candidats doivent être évalués selon les résultats universitaires (voir ci-dessus), le nombre de publications et en particulier dans des revues internationales classées, la lettre de soutien de sa / son superviseur, Curriculum Vitae ...
- *Personnels:* Les candidats doivent être évalués en fonction de : leur liste de publications et travaux, et responsabilités s'ils sont chercheurs ou enseignants ; de la description de leurs missions et responsabilités dans leur institution d'origine s'ils sont personnels administratifs, ainsi que leur curriculum vitae.

Pertinence / Faisabilité : une note entre 5/5 et 3/5 indique que le projet proposé est pertinent et faisable. Entre 2/5 et 1/5 indique que le projet est peu pertinent ou peu adéquat.

- *Etudiants:* La pertinence du projet d'étude est évaluée en fonction de l'adéquation entre les études précédentes et le projet d'études mentionné pour la mobilité (études antérieures et diplôme / programme actuel).
- *Doctorants:* La pertinence du projet de recherche est évaluée par rapport à la cohérence et la complémentarité entre la thèse et le projet de recherche au cours de la mobilité.
- *Personnels:* Le projet proposé doit avoir un impact important sur l'institution d'origine et l'institution d'accueil. La pertinence du projet de mobilité est évaluée par rapport au projet proposé et aux capacités de l'institution d'accueil pour organiser sa mise en œuvre (recherche, éducation, projet professionnel).

Priorité / stratégie de l'institution: Une note de 5/5 à 3/5 indique que le projet de mobilité ou sa thématique fait partie des priorités de l'institution (en ce qui concerne la coopération internationale, les besoins ou la stratégie de l'institution)

Compétences linguistiques: Les candidats évalués 2/2 doivent avoir dûment justifié au moins un niveau B2 (certificat). Les candidats notés 1,5/2 à 1/2 ont un niveau B1 (ou niveau B2 sans certificat).

Pour les étudiants (L & M): Les candidats notés 0/2 dans la principale langue d'enseignement de l'institution d'accueil, signifie que la candidature est rejetée (Elle ne sera pas évaluée – voir tableau excel de notation).

4. CALENDRIER

Publication de l'appel à candidatures	14 Février 2019
Date limite de candidature	31 mars 2019
Phase1 : Validation des candidatures (UPVD)	1er Avril – 25 Avril 2019
Phase 2 : Evaluation par les institutions d'origine	26 Avril – 13 Mai 2019
Phase 3 : Evaluation par les institutions d'accueil	26 Avril – 13 Mai 2019
Phase 4 : Selection finale (UPVD)	Après le 14 Mai 2019
Publication des résultats	Fin Mai 2019
Envoi des lettres d'acceptation aux bénéficiaires	Fin Mai 2019
Procédures de visa	Juin – Aout 2019
Début des mobilités (obligatoire pour les étudiants en L & M)	1er Septembre 2019
Fin maximale des mobilités (date d'éligibilité du projet)	31 Juillet 2020

5. PERSONNES CONTACTS

Coordinateur Institutionnel Erasmus+ & Coordinateur EMIC : Mme Sandrine CANADAS
Téléphone : 0033 4 68 66 22 18

Gestionnaire EMIC: Mme Alice PEASE
Téléphone: 0033 4 68 66 17 76

Email commun : emic@univ-perp.fr - Merci d'écrire uniquement à cette adresse mail.

Adresse postale Université de Perpignan Via Domitia
Service des Relations Internationales (SRI)
Batiment A
52 Avenue Paul Alduy
66860 Perpignan - France